

Extrait du Reporters Sans Frontières

<http://www.rsf.org>

Kieffer : six ans déjà

Enlèvement de Guy-André Kieffer : à Paris et Abidjan, la famille et Reporters sans frontières continuent de

Date de mise en ligne : jeudi 15 avril 2010



Reporters Sans Frontières

A l'occasion du sixième anniversaire de l'enlèvement, à Abidjan, du journaliste franco-canadien **Guy-André Kieffer**, deux conférences de presse ont été organisées simultanément, le 15 avril 2010, à Paris et à Abidjan. A Paris, dans les locaux de Reporters sans frontières, Bernard et Eric Kieffer, les frères du journaliste, et Canelle, sa fille, se sont exprimés aux côtés de Jean-François Julliard, secrétaire général de l'organisation, et de maître Alexis Gublin, avocat à la Cour. A Abidjan, la conférence de presse avait lieu à la Maison de la Presse, à l'initiative du Collectif ivoirien Vérité Guy-André Kieffer.

Dans le même temps, plusieurs affiches de format 4mX3m ont été placardées sur des panneaux publicitaires, en plusieurs endroits fréquentés d'Abidjan. Ces affiches, qui resteront pour une durée de quinze jours, comportent le texte suivant : "16 avril 2004 - 16 avril 2010 : 6 ans déjà que notre ami et confrère Guy-André Kieffer a disparu à Abidjan". A l'initiative du Collectif ivoirien Vérité Guy-André Kieffer et de Reporters sans frontières, le même visuel, comprenant également la mention "Où est-il ?", paraît à partir du 15 avril dans plusieurs titres de la presse ivoirienne (*Soir Info, L'Inter, L'Intelligent d'Abidjan, Le Nouveau Réveil, L'Expression, Le Patriote*).

Le vendredi 16 avril, jour anniversaire de la disparition de Guy-André Kieffer, une soirée de soutien aura lieu au musée Dapper, à Paris, à partir de 19 heures, avec la projection du film "Alikér" de Guy Deslauriers, et une discussion autour du thème "Journaliste : métier à risques".

Jean-François Julliard s'est dit "inquiet de voir cette affaire s'enliser". Il a souligné que "davantage de volonté politique, tant du côté ivoirien que du côté français, pourrait permettre de dépasser les blocages." Après avoir salué les efforts des juges d'instruction français, Bernard Kieffer a regretté qu'aucune contre-partie ne soit réclamée par les autorités françaises en échange de l'amélioration des relations franco-ivoiriennes. "Pourquoi les autorités ont-elles accepté, fin 2009, de restructurer la dette publique de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de la France et de réduire de 90 % le service de la dette due à la France jusqu'en 2012 sans négocier en même temps la moindre contrepartie judiciaire dans l'affaire Kieffer", s'est-il interrogé. "Nous écrivons au président Sarkozy. Il ne nous répond pas", a-t-il poursuivi.

Enfin, l'avocat de Bernard et Eric Kieffer, maître Alexis Gublin, a estimé que la libération provisoire de Jean-Tony Oulaï, prévue le 16 avril 2010, était un élément positif car "elle accorde plus de temps au juge Ramaël et devrait ainsi donner un nouveau départ à la procédure française"

Canelle Kieffer a quant à elle demandé aux deux chefs d'Etat, français et ivoirien, d'aider la famille à connaître enfin la vérité.

Maître Rodrigue Dadjé, avocat de la première dame de Côte d'Ivoire, Simone Gbagbo, s'est invité à la conférence de presse et a assuré qu'il n'existait aucun blocage du côté ivoirien et que la justice de son pays collaborait pleinement avec le juge Ramaël à chaque fois que ce dernier demandait une commission rogatoire. Il a demandé pourquoi "la piste française", évoquant le fait que Guy-André Kieffer pourrait avoir disparu dans un règlement de comptes entre Français, était mise de côté.

"Simplement parce que s'agissant de cette piste française, il n'y a jamais eu le début d'un commencement d'éléments probants", a répondu Bernard Kieffer. "Ni le juge Ramaël, ni Reporters sans frontières, partie civile dans cette affaire, ne privilégient une piste a priori. Si la piste française est écartée, c'est parce qu'elle ne paraît pas sérieuse et que rien ne vient l'étayer, au contraire des autres pistes", a tenu à rappeler Jean-François Julliard.

Rappel des faits

Le 16 avril 2004, le journaliste franco-canadien Guy-André Kieffer a été kidnappé par un commando sur le parking d'un supermarché d'Abidjan, après avoir été attiré dans un piège par Michel Legré, beau-frère de Mme Simone Gbagbo, l'épouse du président Laurent Gbagbo. Michel Legré a été mis en examen le 21 octobre 2004 par le juge d'instruction français Patrick Ramaël pour "enlèvement et séquestration". Supposé être placé en résidence surveillée à Abidjan, après un an et demi de détention, il circule pourtant librement, y compris hors du pays.

Jean-Tony Oulaï, un ressortissant ivoirien se disant "ex-capitaine" de l'armée, et que certains témoins accusent d'avoir supervisé l'enlèvement du journaliste, a également été mis en examen pour "enlèvement et séquestration" en janvier 2006 en France. Arrêté fin 2007, il doit être remis en liberté provisoire, le 16 avril 2010, après deux ans et demi de détention.

L'enquête sur cette affaire se heurte aux relations tumultueuses entre la France et la Côte d'Ivoire, aux difficultés pour mener des recherches sur place, et à l'omerta qui entoure les protagonistes de l'affaire, tous proches de la présidence ivoirienne.

Voir la chronologie de l'affaire Guy-André Kieffer :

- ▶ Début 2004 : Le journaliste franco-canadien Guy-André Kieffer vit en Côte d'Ivoire depuis fin janvier 2002. Ancien journaliste au quotidien économique La Tribune, il collabore à plusieurs revues spécialisées et à La Lettre du Continent, publication basée en France et consacrée à l'Afrique. Il a aussi pour habitude d'écrire dans la presse locale, sous couvert d'un pseudonyme. Spécialisé dans les matières premières et les affaires économiques et financières, il enquête sur les malversations dans la filière cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial.
- ▶ 16 avril 2004 : A 13 heures, le journaliste franco-canadien Guy-André Kieffer est enlevé sur le parking d'un supermarché, à Abidjan, alors qu'il avait rendez-vous avec Michel Legré, le beau-frère de Simone Gbagbo. L'enlèvement n'est pas revendiqué.
- ▶ 28 avril 2004 : La famille de Guy-André Kieffer porte plainte contre X, à Paris, pour enlèvement et séquestration.
- ▶ Début mai 2004 : La voiture de Guy-André Kieffer est retrouvée sur le parking de l'aéroport d'Abidjan.
- ▶ 27 mai 2004 : 40 jours après l'enlèvement, les autorités judiciaires ivoiriennes ouvrent une enquête.
- ▶ Mai 2004 : Entendu à deux reprises par le juge d'instruction français Patrick Ramaël, Michel Legré cite au moins huit noms de personnes impliquées, selon lui, dans l'enlèvement.
- ▶ 28 mai 2004 : A la demande de la justice ivoirienne, Michel Legré est inculpé de "complicité d'enlèvement, séquestration et assassinat". Il est incarcéré à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Maca).
- ▶ Juin-Juillet 2004 : L'examen de l'ordinateur portable et du téléphone de Guy-André Kieffer, remis aux autorités par Michel Legré, révèle qu'ils ont été utilisés peu de temps après sa disparition, confirmant la thèse de l'enlèvement pour des motifs professionnels.
- ▶ Juillet 2004 : Michel Legré met en cause le ministre de l'Economie et des Finances, Paul-Antoine Bohoun Bouabré. Ce dernier lui aurait personnellement remis une enveloppe contenant un million de francs CFA (environ 1

500 euros) le 16 avril, quelques heures après l'enlèvement du journaliste.

- ▶ 3-15 octobre 2004 : Patrick Ramaël et Emmanuelle Ducos, juge d'instruction cosaise du dossier, entendent plusieurs personnalités citées par Michel Legré en Côte d'Ivoire.
- ▶ 11 octobre - 13 décembre 2004 : Le 11 octobre, Michel Legré est mis en examen pour "enlèvement et séquestration" par le juge Patrick Ramaël. Dix jours plus tard, le juge délivre un mandat d'arrêt à l'encontre de Michel Legré. Ce dernier étant incarcéré à Abidjan, le mandat peut ainsi permettre son extradition vers la France. Le 13 décembre, le juge Patrick Ramaël demande la remise temporaire pour deux mois de Michel Legré aux autorités françaises.
- ▶ 12-26 février 2005 : Patrick Ramaël séjourne en Côte d'Ivoire. Sa demande de remise temporaire de Michel Legré n'est toujours pas parvenue aux autorités ivoiriennes en raison d'un blocage au sein du quai d'Orsay.
- ▶ 22 mars 2005 : Le portrait de Guy-André Kieffer est accroché place de la Nation, à Paris.
- ▶ 14 avril 2005 : Osange Silou Kieffer, épouse du journaliste, est informée que la demande de remise temporaire de Michel Legré exprimée par le juge Ramaël est enfin parvenue au ministère ivoirien de la Justice.
- ▶ 15 avril 2005 : Reporters sans frontières, Osange Silou Kieffer et le comité de soutien "Vérité pour Guy André Kieffer" déversent du cacao liquide et des faux dollars devant l'ambassade de la Côte d'Ivoire à Paris.
- ▶ 14 septembre 2005 : La famille de Guy-André Kieffer lance un appel aux Ivoiriens qui auraient des informations sur sa disparition.
- ▶ 11 janvier 2006 : Un capitaine de l'armée ivoirienne, Jean-Tony Oulaï, est arrêté en banlieue parisienne. Deux jours plus tard, il est mis en examen et écroué en France. Des éléments concordants laissent penser qu'il a pu être le chef du commando qui a kidnappé et fait disparaître Guy-André Kieffer.
- ▶ 16 avril 2006 : Deux ans après la disparition du journaliste, rassemblement de solidarité à Paris à l'appel de la famille et de Reporters sans frontières.
- ▶ 12 juin 2006 : La famille de Guy-André Kieffer lance un appel solennel aux pouvoirs publics français pour qu'ils mettent en oeuvre tous les moyens dont ils disposent pour faire enfin la lumière sur cette affaire. L'enquête n'a toujours pas avancé, Michel Legré n'a toujours pas été remis aux autorités françaises.
- ▶ 28 octobre 2006 : Opération "Que savait Guy-André Kieffer ?" : des militants de Reporters sans frontières interviennent au Salon du chocolat à Paris. 29 mois après sa disparition, l'enquête est toujours au point mort.
- ▶ 22 mars 2007 : La famille et les comités de soutien à Guy-André Kieffer lancent un appel aux candidats à l'élection présidentielle. Ils leur demandent de s'engager dans "un combat sans relâche pour que la vérité soit établie".
- ▶ 13 avril 2007 : Osange Silou-Kieffer est reçue par Brigitte Girardin, ministre déléguée à la Coopération, au Développement et à la Francophonie, qui a régulièrement évoqué l'affaire lors de ses visites à Abidjan. Celle-ci prend l'engagement de faire du dossier "une priorité".

- ▶ 16 avril 2007 : Reporters sans frontières lance, avec la famille et les comités de soutien, une campagne d'affichage sauvage par pochoir. Le portrait du journaliste, surmonté de la question : "Où est Guy-André Kieffer ?", est peint en différents endroits de Paris, et notamment devant l'ambassade de Côte d'Ivoire.
- ▶ 22 août 2007 : Le président de la République, Nicolas Sarkozy, reçoit Osange Silou-Kieffer et des membres de la famille du journaliste à l'Élysée. Il s'engage à ce que la France donne aux juges français les moyens de faire leur travail, notamment pour entendre tous les témoins et auteurs supposés de l'enlèvement du journaliste.
- ▶ 16 avril 2008 : A l'occasion du quatrième anniversaire de son enlèvement, le portrait du journaliste Guy-André Kieffer est accroché sur la façade de la mairie du 20e arrondissement de Paris.
- ▶ 8 juillet 2008 : Le juge français Patrick Ramaël déclare avoir convoqué, le 10 juillet, comme témoins dans le cadre de l'affaire Kieffer, Simone Gbagbo, l'épouse du président ivoirien Laurent Gbagbo, et Paul-Antoine Bohoun Bouabré, ancien ministre de l'Economie, dont les noms ont été cités à plusieurs reprises lors d'interrogatoires. Deux jours plus tard, Simone Gbagbo et Paul-Antoine Bohoun Bouabré ne se rendent pas à la convocation du juge.
- ▶ 21 juillet 2008 : Un témoin prend contact avec le juge Patrick Ramaël, expliquant qu'il est disposé, sous couvert de l'anonymat, à fournir des informations. Trois jours plus tard, le juge est autorisé par le procureur de la République et le juge des détentions et des libertés à entendre ce témoin, dont l'identité est communiquée, conformément à la procédure. Une semaine plus tard, ce témoin se présente au palais de justice pour être entendu, mais signifie au juge qu'il ne souhaite plus témoigner. Il fait état de "pressions", et cite notamment Patrick Quart, conseiller du président Nicolas Sarkozy, chargé des questions de justice.
- ▶ 23 septembre 2008 : Lors de son audition, Patrick Quart nie avoir pris contact avec un témoin quelconque et avoir exercé des pressions sur lui. Le lendemain, il dépose plainte contre X pour "dénonciation calomnieuse".
- ▶ 17 octobre 2008 : La justice ivoirienne lance un mandat d'arrêt international contre Berté Seydou, un Ivoirien vivant en France et principal témoin du juge français Patrick Ramaël. Ce témoin affirme avoir été le chauffeur du chef du commando qui a enlevé Guy-André Kieffer et dit avoir assisté à son assassinat, sur ordre de Mme Gbagbo.
- ▶ 16 mars 2009 : Convoquée à Paris par le juge Ramaël dans le cadre de l'affaire Kieffer, Simone Gbagbo accepte d'être entendue, mais uniquement à Abidjan.
- ▶ 8 avril 2009 : La famille de Guy-André Kieffer, Reporters sans frontières et les comités de soutien adressent une lettre ouverte au président Nicolas Sarkozy, lui demandant de refaire de ce dossier une priorité pour la France.
- ▶ 16 avril 2009 : A l'occasion du cinquième anniversaire de l'enlèvement de Guy-André Kieffer, sa famille, les comités de soutien et Reporters sans frontières organisent une manifestation sur la place de la Bastille à Paris ainsi qu'une soirée "Musique et Poésie" au Cabaret Sauvage.
- ▶ 19 avril 2009 : Arrivée des magistrats français Patrick Ramaël et Nicolas Blot à Abidjan afin d'auditionner des témoins clés dans l'affaire.
- ▶ 22 avril 2009 : Le ministre d'Etat ivoirien chargé du plan, Paul-Antoine Bohoun Bouabré, et Madame Gbagbo sont entendus par les magistrats dans les locaux de la Cour suprême ivoirienne à Abidjan. La veille, le chef de la sécurité de la présidence Patrice Baï, et Seka Yapo Anselme, le chargé de la sécurité de Mme Gbagbo, ont également été auditionnés.

- ▶ 25 avril 2009 : Départ des juges français d'Abidjan après avoir enfin entendus tous les témoins qu'ils souhaitaient auditionner.

- ▶ 22 juillet 2009 : Diffusion d'une interview réalisée par France 3 avec un homme se présentant comme un ex-major de l'armée ivoirienne, Alain Gossé. Il dit avoir été témoin du meurtre de Guy-André Kieffer, et accuse trois hommes, proches du couple présidentiel, d'avoir participé aux interrogatoires du journaliste. Selon lui, Guy-André Kieffer aurait été transféré, le 19 avril 2004, dans un village proche d'Abidjan, où il aurait été tué accidentellement par une balle lors d'un interrogatoire musclé.

- ▶ 28 octobre 2009 : Le parquet militaire ivoirien dépose plainte contre Alain Gossé pour faux et usage de faux nom, faux grade et faux uniforme. Les autorités ivoiriennes contestent l'appartenance d'Alain Gossé aux effectifs des forces armées nationales de Côte d'Ivoire. Selon elles, aucune personne se nommant ainsi n'a travaillé pour la présidence de la République.

- ▶ 2 décembre 2009 : Les juges français ont saisi la cour pénale internationale d'une demande d'entraide judiciaire sur l'éventuelle implication d'Ivoiriens dans des escadrons de la mort. La demande d'entraide vise Madame Gbagbo, le ministre ivoirien du Plan, Paul-Antoine Bohoun Bouabré, et l'ancien ministre de la Défense Kadet Bertin.

- ▶ 15 avril 2010 : A l'occasion du sixième anniversaire de l'enlèvement de Guy-André Kieffer, une conférence de presse se tient dans les locaux de Reporters sans frontières, à Paris. Une autre, animée par le collectif ivoirien Vérité Guy-André Kieffer, a lieu à Abidjan, avec le soutien de l'Union nationale des journalistes de Côte d'Ivoire (UNJCI). Pour la première fois, des visuels 4X3 avec le portrait de Guy-André Kieffer sont affichés dans les rues et les avenues d'Abidjan.

- ▶ 16 avril 2010 : La famille de Guy-André Kieffer, les comités de soutien et Reporters sans frontières organisent une soirée de soutien au Musée Dapper avec projection du film "Alikèr" et discussion autour du thème "Journaliste : métier à risques ?". Le même jour, le capitaine Jean Tony Oulaï, officier de l'armée ivoirienne cité dans l'affaire, devrait être remis en liberté provisoire par les autorités judiciaires françaises.